Programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen

*La déclaration de minimis a pour but d’informer le bénéficiaire final et le programme sur les éventuelles aides à percevoir dans le cadre des règlements de minimis[[1]](#footnote-1).*

Déclaration sur les aides *de minimis*

(octroi par l’opérateur au bénéficiaire final)

Je soussigné(e) Nom et prénom………………………………………………………………………………………................., représentant légal de Nom de l’organisation + N° d’entreprise

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

et opérateur partenaire du projet Nom du projet ……………………………………………..…………………………..

déclare,

* Que l’organisme que je représente va fournir une aide *de minimis* à l’organisme Nom de l’organisation + N° d’entreprise ………………………………………………………………………………………….,

…………………………………………………………………………………………………………………………………………...

en qualité de bénéficiaire final et par le biais de sa participation à une action du projet.

Le montant d’aide publique dont va bénéficier l’organisme « bénéficiaire final » dans le cadre du projet s’élève à ………………………………………………………. € (montant en euros). Le montant de l’aide, cumulé le cas échéant avec le montant d’aides antérieures, n’entraîne pas le dépassement des plafonds tels que définis dans le règlement 2023/2831, à savoir 300.000€ par Etat membre sur 3 années fiscales (20.000€ pour le secteur de l’agriculture et 750.000€ pour les SIEG).

Je reconnais par la présente que toute déclaration fausse ou erronée pourra entrainer un remboursement intégral de l’aide perçue avec intérêts.

Signature Date

Nom et fonction Cachet

1. RÈGLEMENT (UE) 2023/2831 DE LA COMMISSION du 13 décembre 2023 relatif à l’application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne aux aides de minimis ;

   RÈGLEMENT (UE) 2023/2832 DE LA COMMISSION du 13 décembre 2023 relatif à l’application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne aux aides de minimis octroyées à des entreprises fournissant des services d’intérêt économique général (SIEG). [↑](#footnote-ref-1)